

*Canada Enterprise  
Emergency Funding Corporation*

*La Corporation de financement  
d'urgence d'entreprises du Canada*

**Rapport du premier trimestre  
31 mars 20201**

*A subsidiary of Canada Development  
Investment Corporation*

*Une filiale de La Corporation de  
développement des investissements du Canada*

# Rapport trimestriel et rapport de gestion

## Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction par les hauts dirigeants	1
<hr/>	
Mandat et pratiques de gouvernance de la Corporation	2
<hr/>	
Rapport de gestion	3
<hr/>	
États financiers résumés intermédiaires de la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au 31 mars 2021 et pour le trimestre clos à cette date	5
<hr/>	

## Adresse de la Corporation

Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada  
1240, rue Bay, bureau 302  
Toronto (Ontario) M5R 2A7

**Téléphone :** (416) 966-2221

**Télexcopieur :** (416) 966-5485

**Site Web :** [www.ceefc-cfuec.ca](http://www.ceefc-cfuec.ca)

## Déclaration de responsabilité de la direction par les hauts dirigeants

La responsabilité des états financiers résumés intermédiaires non audités ci-joints de la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC » ou la « Corporation ») incombe à la direction et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 17 mai 2021. Les états financiers intermédiaires ont été dressés par la Corporation conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Lorsqu'il était possible d'appliquer d'autres méthodes comptables, la Corporation a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances.

La CFUEC maintient des systèmes de comptabilité interne et des contrôles administratifs conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que ses actifs sont comptabilisés et protégés de manière adéquate.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers visés par le présent rapport essentiellement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Celui-ci examine les états financiers annuels de la CFUEC et communique ses conclusions au conseil pour examen et approbation. Le comité d'audit rencontre aussi les auditeurs conjoints de la Corporation afin de discuter des questions d'audit et des questions liées à la présentation de l'information financière. Aucun audit interne n'a encore été réalisé du fait que le premier exercice complet au cours duquel la Corporation exerce ses activités n'est pas encore terminé.

En tant que président et chef de la direction et vice-président, finances, de la CFUEC nous avons examiné les états financiers résumés intermédiaires de la Corporation, et, à la lumière de nos connaissances et ayant exercé un contrôle diligent, nous sommes d'avis qu'ils donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2021.



**Zoltan Ambrus, CFA, LL.B.**  
Président et chef de la direction  
CFUEC



**Andrew Stafli, CPA, CA**  
Vice-président, finances  
CFUEC

Le 17 mai 2021

## Mandat et pratiques de gouvernance de la Corporation

---

La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC » ou la « Corporation ») a été constituée le 11 mai 2020 et est la propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), une société d'État fédérale. La CFUEC est une société d'État non-mandataire qui n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Depuis le début de 2020, l'économie canadienne a fait face à des défis considérables par suite de la chute de la demande de biens et services à l'échelle mondiale causée par la pandémie de coronavirus (« COVID-19 »). La capacité des sociétés à accéder au crédit a aussi été limitée en raison des incertitudes sur les marchés des capitaux. Ne bénéficiant plus d'un accès continu au crédit, les entreprises canadiennes ont dû composer avec des restrictions budgétaires et pourraient continuer de faire face à de telles restrictions, ce qui risque de ralentir les perspectives de croissance économique à long terme. La CFUEC a été chargée d'aider le gouvernement du Canada (le « gouvernement du Canada » ou le « gouvernement ») dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 en mettant en œuvre le programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE » ou le « programme de crédit ») en collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») et le ministère des Finances.

Le programme de CUGE est administré conformément aux modalités approuvées par la ministre des Finances et a été conçu pour offrir un financement intermédiaire aux plus grands employeurs du Canada, dont les besoins, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ne peuvent être comblés par les sources de financement conventionnelles. L'objectif du CUGE est de protéger les emplois au Canada, d'aider les entreprises canadiennes à composer avec le ralentissement économique actuel et d'éviter, lorsque possible, la faillite d'entreprises qui seraient viables sur le plan économique dans d'autres circonstances. Le CUGE ne pourra servir à régler des cas d'insolvabilité ni à restructurer une entreprise, et n'est pas destiné aux entreprises qui ont déjà la capacité de passer à travers cette crise. Les liquidités supplémentaires offertes dans le cadre du CUGE constituent plutôt un soutien financier d'urgence pour les grandes entreprises canadiennes aux prises avec des difficultés financières en raison des conséquences que la pandémie de COVID-19 a eues sur l'économie, qui permettra à ces entreprises ainsi qu'à leurs fournisseurs de maintenir leurs activités durant cette période difficile, et de se positionner pour une relance économique rapide. Le programme est offert aux grands employeurs canadiens :

- a) qui ont une incidence significative sur l'économie canadienne, comme en attestent leurs activités importantes au Canada ou leurs nombreux effectifs au Canada;
- b) qui affichent en général un chiffre d'affaires annuel d'environ 300 M\$ ou plus;
- c) qui ont besoin d'un prêt minimum d'environ 60 M\$.

Les sociétés qui obtiennent un financement dans le cadre du CUGE doivent s'engager à maintenir leurs activités au pays, à faire des efforts raisonnables sur le plan commercial pour réduire les pertes d'emploi et à démontrer qu'elles disposent d'un plan précis de retour à la stabilité financière. Elles doivent aussi respecter certaines restrictions visant la rémunération des dirigeants, les dividendes et les rachats d'actions et publier des rapports annuels sur la divulgation relative aux changements climatiques soulignant de quelle manière leurs activités futures favoriseront la protection de l'environnement et contribueront à l'atteinte des objectifs du Canada sur le plan climatique. Les prêts standards accordés aux termes du CUGE sont constitués d'une tranche de 80 % non garantie et d'une tranche de 20 % garantie selon des modalités identiques à celles des créanciers garantis existants des emprunteurs. Des frais sont facturés relativement aux prêts engagés et d'autres frais sont payables au moment du remboursement. Les taux d'intérêt augmentent sur la durée du prêt non garanti de cinq ans.

La CFUEC est chargée de recevoir les demandes de prêts, d'effectuer des analyses financières et des contrôles diligents, d'évaluer les demandes en fonction des critères d'admissibilité et des modalités approuvés par la ministre des Finances, et de conclure et financer des transactions de financement conformément à ces modalités. La CFUEC est responsable du suivi et de la gestion des prêts qu'elle octroie. La CFUEC est financée par l'émission d'actions privilégiées au gouvernement du Canada, conformément à la convention de financement.

Le conseil de la CFUEC a été nommé par la CDEV et est responsable de la stratégie globale et de l'exploitation de la Corporation. Le conseil a embauché un président et chef de la direction, dont la responsabilité est de gérer la Corporation conformément au mandat reçu de la ministre des Finances. L'équipe de gestion de la CFUEC se trouve à Toronto et travaille en étroite collaboration avec des conseillers externes, des spécialistes contractuels et le conseil afin d'assurer le fonctionnement efficace de la Corporation. La société mère de la CFUEC, la CDEV, fournit à la Corporation des fonctions de soutien et l'expertise de certains membres de son équipe de direction, en échange de frais de gestion, aux termes d'une entente de service.

## Rapport de gestion pour la période close le 31 mars 2021

Les communications publiques de la CFUEC, y compris le présent rapport trimestriel, peuvent comprendre des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des attentes, des estimations et des intentions de la CFUEC. En raison de leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur divers facteurs et hypothèses et comportent des risques et incertitudes, tant de nature générale que spécifique. Ainsi, les pronostics, prévisions, projections et autres éléments des énoncés prospectifs pourraient ne pas se réaliser.

Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs. Plus précisément, les produits d'intérêts tirés des prêts de la CFUEC sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui comporte plusieurs hypothèses quant au calendrier prévu de prélèvement et remboursement sur les prêts. Ces hypothèses peuvent varier en fonction des données à jour et donner lieu à des profits et pertes au cours de la durée réelle des prêts en question. Ces profits et pertes sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la période au cours de laquelle les hypothèses sont mises à jour.

### Performance de la Corporation

Dans le cadre de son mandat, la CFUEC doit recevoir les demandes de prêts, évaluer les demandes en fonction des critères d'admissibilité et des modalités approuvés par la ministre des Finances, et financer les transactions admissibles. La CFUEC effectue également le suivi et la gestion des prêts qu'elle octroie.

**Performance** : La CFUEC a été constituée et a mis en place des processus et des procédures pour la mise en œuvre du programme de CUGE. La CFUEC a aussi embauché des conseillers financiers et juridiques afin de l'aider dans le cadre de l'évaluation des demandes de prêts et de la signature des documents relatifs aux prêts. Depuis sa constitution, la CFUEC a examiné et évalué plusieurs demandes de prêts d'emprunteurs potentiels. Comme il est décrit ci-dessous, la CFUEC a octroyé quatre prêts à ce jour et effectue maintenant le suivi et la gestion des prêts qu'elle a financés.

Emprunteur	Entente conclue	Au 31 mars 2021	
		Engagement de prêt total	Montant financé
Gateway Casinos & Entertainment Ltd.	Sept. 2020	200 M\$	100,0 M\$
Conuma Resources Ltd.	Oct. 2020	120 M\$	79,0 M\$
Vacances Sunwing Inc.	Janv. 2021	348 M\$	50,0 M\$
Goodlife Fitness Centres Inc.	Févr. 2021	310 M\$	85,2 M\$

### Analyse du contexte commercial externe

La gestion du portefeuille de prêts de la CFUEC dépend des conditions générales du marché et de l'économie ainsi que de facteurs propres aux emprunteurs de la CFUEC. Au 31 mars 2021, tous les emprunteurs de la CFUEC exerçaient des activités visées par des restrictions fédérales ou provinciales, et un autre emprunteur exerçait ses activités dans le secteur du charbon sidérurgique, dont les activités ont été visées par des restrictions et ont subi les répercussions de la pandémie sur les marchés internationaux du secteur de la production d'acier. La pandémie de COVID-19 a eu une incidence limitée sur les activités de la CFUEC, si ce n'est qu'elle a suscité l'intérêt général pour le CUGE chez les emprunteurs potentiels.

## Risques

Un risque de crédit considérable est associé aux prêts visés par le CUGE en raison des modalités et des critères d'admissibilité du programme. La performance financière de la CFUEC dépend grandement du moment de l'éventuelle reprise économique et de l'incidence de la vague actuelle et des futures vagues de COVID-19. L'objectif étant d'aider les entreprises canadiennes à composer avec le ralentissement économique actuel et d'éviter, lorsque possible, la faillite d'entreprises qui seraient viables sur le plan économique dans d'autres circonstances, on s'attend à ce qu'il y ait des pertes dans le portefeuille. Le rôle principal de la CFUEC est d'octroyer des prêts selon les modalités établies par le gouvernement pour le CUGE plutôt que selon une évaluation de la solvabilité de l'emprunteur. La CFUEC a une tolérance élevée aux risques macro-économiques et aux pertes financières éventuelles selon les modalités établies pour le programme de CUGE. La CFUEC effectuera néanmoins un suivi des activités de son portefeuille de prêts.

## États financiers résumés intermédiaires pour le trimestre clos le 31 mars 2021

Les états financiers résumés intermédiaires non audités du trimestre clos le 31 mars 2021 ont été établis conformément aux Normes comptables pour le secteur public (les « NCSP »). Bien que la CFUEC soit la propriété exclusive de la CDEV, cette dernière ne consolide pas les résultats financiers de la CFUEC selon le référentiel comptable des Normes internationales d'information financière (« IFRS »), comme le prévoit IFRS 10.

Les produits totaux, excluant l'apport du gouvernement, se sont chiffrés à 8 M\$ pour trimestre clos le 31 mars 2021 et se composaient essentiellement de l'intérêt gagné sur les prêts financés en faveur de quatre emprunteurs, incluant l'amortissement de certains prêts et frais de transaction sur la durée de vie attendue des prêts. Les produits de 28 M\$ prévus sont considérablement plus élevés que les produits réels, du fait que le montant des prêts dont l'octroi était prévu était plus élevé que le montant des prêts qui ont réellement été octroyés.

Les charges totales pour le trimestre clos le 31 mars 2021 se sont établies à 2 M\$ et se rapportent principalement à des honoraires de services-conseils financiers et juridiques pour le contrôle diligent financier et juridique lié aux demandes de prêt. L'écart par rapport aux charges prévues s'explique par le nombre moins élevé de demandes de prêt. Aucune dotation pour perte de crédit n'a été constituée pour la période puisqu'aucun prêt n'avait subi de dépréciation au 31 mars 2021.

L'apport du gouvernement pour le trimestre clos le 31 mars 2021 s'est établi à 220 M\$ et représente les actions privilégiées émises au gouvernement du Canada.

La trésorerie totalisait 98 M\$ au 31 mars 2021. La trésorerie provient de l'émission d'actions privilégiées au gouvernement du Canada d'un montant de 220 M\$ et a été en partie compensée par le financement des prêts. Après le 31 mars 2021, la Corporation a émis des actions privilégiées supplémentaires pour un total de 705 M\$, comme il est expliqué à la note 10 des états financiers résumés intermédiaires. Il y a également lieu de se reporter à l'état résumé intermédiaire des flux de trésorerie pour la période close le 31 mars 2021.

Les prêts consentis aux emprunteurs totalisaient 319 M\$ au 31 mars 2021, ce qui représente une hausse de 207 M\$ par rapport au solde au 31 décembre 2020. La hausse au cours du trimestre est attribuable au financement de prêts en faveur de deux nouveaux emprunteurs ainsi qu'au financement additionnel consenti aux deux emprunteurs existants, et a été atténuée par la déduction des ajustements pour tenir compte des intérêts courus calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et des paiements d'intérêts reçus en trésorerie. Comme il est indiqué à la note 10 des états financiers résumés intermédiaires, après le 31 mars 2021, la Corporation a conclu avec deux nouveaux emprunteurs des accords de soutien financier et de facilité de prêt, en vertu desquels elle a financé un montant totalisant 100 M\$. Pour obtenir des informations détaillées et à jour sur les prêts octroyés, il y a lieu de se reporter au site Web de la CFUEC ([www.ceefc-cfuec.ca](http://www.ceefc-cfuec.ca)).

Les dettes fournisseurs ont totalisé 1 M\$ au 31 mars 2021 et sont composés de factures impayées, essentiellement pour des services-conseils juridiques et financiers.

Aucun dividende n'a été versé aux actionnaires ordinaires ou privilégiés au cours du trimestre clos le 31 mars 2021.

États financiers résumés intermédiaires de

**LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE  
D'ENTREPRISES DU CANADA**

Trimestre clos le 31 mars 2021  
(non audité)

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

État résumé intermédiaire de la situation financière  
(non audité)  
(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2021	31 décembre 2020
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	97 677 \$	82 673 \$
Intérêts à recevoir	5	389
Prêts consentis aux emprunteurs (note 4)	318 964	111 822
Montant à recevoir des actionnaires (note 5)	–	187
	416 646	195 071
<b>Passif financier</b>		
Dettes fournisseurs	1 363	5 613
Montant à payer des actionnaires (note 5)	71	–
	1 434	5 613
<b>Actifs financiers nets et excédent accumulé (note 6)</b>	<b>415 212 \$</b>	<b>189 458 \$</b>
Engagements (note 8)		
Éventualités (note 9)		
Événements postérieurs à la date de clôture (note 10)		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers résumés intermédiaires.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur



# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

État résumé intermédiaire des résultats et de l'excédent accumulé  
(non audité)  
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos les 31 mars 2021	
	Note 3 Budget	Réel
<b>Produits</b>		
Produits d'intérêts – prêts	28 175 \$	7 486 \$
Produits d'intérêts – banque	–	20
	28 175	7 506
<b>Charges (note 5)</b>		
Honoraires	4 624	1 433
Frais de gestion	475	170
Salaires et avantages du personnel	422	74
Autres charges	180	75
	5 701	1 752
<b>Bénéfice d'exploitation avant l'apport du gouvernement</b>	<b>22 474</b>	<b>5 754</b>
<b>Apport du gouvernement (note 6)</b>	<b>375 000</b>	<b>220 000</b>
<b>Bénéfice d'exploitation net</b>	<b>397 474</b>	<b>225 754</b>
Excédent accumulé à l'ouverture de la période	2 273 001	189 458
<b>Excédent accumulé à la clôture de la période</b>	<b>2 670 475 \$</b>	<b>415 212 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers résumés intermédiaires.

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

État résumé intermédiaire de la variation des actifs financiers nets  
(non audité)  
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos les 31 mars 2021	
	Note 3	
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>
Bénéfice d'exploitation net	397 474 \$	225 754 \$
Actifs financiers nets au début de l'exercice	2 273 001	189 458
<b>Actifs financiers nets à la fin de l'exercice</b>	<b>2 670 475 \$</b>	<b>415 212 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers résumés intermédiaires.

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

État résumé intermédiaire des flux de trésorerie  
(non audité)  
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre clos le 31 mars 2021
<b>Activités d'exploitation :</b>	
Bénéfice d'exploitation net	225 754 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :	
Produits d'intérêts – prêts (note 4)	(7 486)
Moins : Intérêts sur les prêts reçus en trésorerie (note 4)	471
	<u>218 739</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :	
Intérêts à recevoir	384
Sommes à recevoir d'un (à payer à un) actionnaire	258
Dettes fournisseurs	(4 250)
	<u>(3 608)</u>
Variation de la trésorerie provenant des (affectée aux) activités d'exploitation	215 131
<b>Activités d'investissement :</b>	
Prêts octroyés, déduction faite des coûts de transaction	(200 127)
Variation de la trésorerie provenant des (affectée aux) activités d'investissement	(200 127)
Trésorerie à l'ouverture de la période	82 673
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b><u>97 677 \$</u></b>
<b>Représentés par ce qui suit :</b>	
Trésorerie	97 677 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers résumés intermédiaires.

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 1. Entité présentant l'information financière

La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC » ou la « Corporation ») est une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »). La CDEV est pour sa part la propriété exclusive de Sa Majesté la Reine du chef du Canada (le « gouvernement » ou le « gouvernement du Canada »). En vertu du décret (CP 2020-305) rendu par le gouverneur en conseil, la CDEV a constitué la CFUEC sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 11 mai 2020. La Corporation est soumise à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP »), mais elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'objectif de la Corporation est, tel qu'il est stipulé dans le décret (CP 2020-307) selon l'alinéa 89 de la LGFP, d'administrer, d'approuver et de financer des transactions conformément aux modalités approuvées par la ministre des Finances relativement au programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « programme de CUGE » ou le « programme de financement »). Le programme de financement a été conçu pour offrir un financement intérimaire aux plus grands employeurs du Canada, dont les besoins, dans le contexte de la pandémie de coronavirus (« COVID-19 »), ne peuvent être comblés par les sources de financement conventionnelles. Se reporter à la note 4 pour plus de détails concernant le programme de financement.

## 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers résumés intermédiaires ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les présents états financiers résumés intermédiaires ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables que celles qui sont présentées à la note 2 des états financiers audités de 2020 de la Corporation.

Les états financiers résumés intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations qui sont normalement fournies dans des états financiers annuels, et doivent donc être lus parallèlement aux états financiers audités de 2020 de la Corporation. Les informations contenues dans les états financiers audités de 2020 s'appliquent au trimestre écoulé, à moins qu'elles ne soient mises à jour dans les présentes.

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 3. Budget à l'état résumé intermédiaire des résultats et de l'excédent accumulé

Le budget initial qui a été approuvé par le Conseil a été établi selon la comptabilité de caisse, alors que les présents états financiers résumés intermédiaires ont été préparés selon la comptabilité d'exercice conformément aux NCSP. En conséquence, aux fins d'inclusion à l'état résumé intermédiaire des résultats et de l'excédent accumulé, le budget été ajusté, d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'exercice, conformément aux NCSP. Comme l'indique le rapprochement ci-dessous, un ajustement a dû être apporté aux produits d'intérêts prévus. Initialement, les produits d'intérêts ont été calculés aux taux d'intérêt contractuels prévus aux conventions de prêt. Aux termes de la comptabilité d'exercice des NCSP, les produits d'intérêts doivent être calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Se reporter à la note 2 f) des états financiers audités de 2020 pour plus de détails sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

	Trimestre clos le 31 mars 2021		
	Budget approuvé Selon la comptabilité de caisse	Ajustements	Budget révisé Selon les NCSP
<b>Produits</b>			
Produits d'intérêts – prêts	28 625 \$	(450) \$	28 175 \$
<b>Charges</b>			
Honoraires	4 624	–	4 624
Frais de gestion	475	–	475
Salaires et avantages du personnel	422	–	422
Autres charges	180	–	180
	5 701	–	5 701
<b>Bénéfice d'exploitation avant l'apport du gouvernement</b>	<b>22 924 \$</b>	<b>(450) \$</b>	<b>22 474 \$</b>

## 4. Prêts consentis aux emprunteurs

La Corporation accorde des prêts aux termes du programme de CUGE. Pour être admissible à un prêt, un emprunteur doit présenter une demande de financement de 60 000 \$ ou plus, exercer des activités d'exploitation d'envergure ou disposer d'effectifs importants au Canada et ne pas être partie prenante à une procédure d'insolvabilité au moment où il présente la demande. Le prêt est offert sous forme de deux facilités de crédit : i) une facilité non garantie qui correspond à 80 % du prêt total, et ii) une facilité garantie qui correspond à 20 % du prêt total. Le prêt est avancé par tranches au cours d'une période de 12 mois et les intérêts sont imputés selon les modalités de la convention de prêt conclue avec l'emprunteur. La durée de la facilité de prêt non garantie est de cinq ans. Les modalités de la facilité de prêt garantie correspondent à celles des dettes garanties existantes de l'emprunteur. L'emprunteur peut, à son gré, rembourser le montant du capital et les intérêts courus et non payés en totalité ou en partie, à tout moment et sans pénalité. Les montants remboursés ne peuvent être empruntés à nouveau. Au cours des deux premières années suivant l'octroi de la facilité de prêt non garantie, un emprunteur peut effectuer des paiements d'intérêts en nature en ajoutant l'intérêt au capital du prêt. Les paiements d'intérêts en nature ajoutés au montant du capital portent intérêt au taux d'intérêt applicable et sont traités comme une composante du solde du capital.

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 4. Prêts consentis aux emprunteurs (suite)

Les obligations relatives à la facilité de prêt garantie de chaque emprunteur seraient une sûreté opposable grevant les actifs corporels et incorporels de l'emprunteur i) qui ne sont actuellement pas grevés et que la Corporation juge satisfaisants, à sa seule discrétion, ou ii) qui sont visés par des sûretés en faveur des prêteurs garantis de premier rang (les « prêteurs de premier rang ») de l'emprunteur, laquelle sûreté doit avoir égalité de rang avec les sûretés en faveur des prêteurs de premier rang.

Les intérêts sont accumulés quotidiennement et le taux annuel appliqué à la tranche prélevée de la facilité de prêt non garantie s'élève respectivement à 5 %, 8 %, 10 %, 12 % et 14 % de la première à la cinquième année. En cas de défaut de paiement, le taux d'intérêt applicable sera augmenté de 2 % par année. Le taux d'intérêt imputé à la tranche prélevée de la facilité de prêt garantie correspond au taux d'intérêt exigé à l'égard de la convention de prêt garanti existante de l'emprunteur.

Si l'emprunteur est une société ouverte canadienne (ou la filiale fermée d'une société ouverte canadienne), la Corporation reçoit des bons de souscription comportant l'option d'acheter des actions ordinaires de l'emprunteur (ou de sa société mère ouverte) selon un prix d'exercice global équivalent à 18,75 % du montant total de l'engagement aux termes de la facilité de prêt non garantie. Certaines restrictions s'appliquent à l'acquisition des droits rattachés aux bons de souscription et à leur exercice durant la première année du prêt. La Corporation n'avait reçu aucun bon de souscription au 31 mars 2021 (aucun au 31 décembre 2020).

Des frais non remboursables équivalant à 6,25 % du montant en capital total avancé de la facilité de prêt non garantie sont imposés aux emprunteurs privés qui ne sont pas des sociétés ouvertes canadiennes. Ces frais sont payables à la date d'échéance de la facilité de prêt non garantie. Si le prêt n'est pas remboursé en entier au cours de la première année suivant l'octroi, des frais supplémentaires de 6,25 % seront exigés à la date d'échéance de la facilité de prêt non garantie.

À la date de clôture du prêt, l'emprunteur doit payer des coûts de transaction non remboursables correspondant à 25 points de base du montant total de l'engagement de prêt de la Corporation.

Le tableau suivant présente une ventilation des facilités de prêt au 31 mars 2021 et au 31 décembre 2020.

	Aux	
	31 mars 2021	31 décembre 2020
<b>Nombre d'emprunteurs</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
<b>Total de l'engagement de prêt</b>		
Facilités de prêt non garanties	782 400 \$	256 000 \$
Facilités de prêt garanties	195 600	64 000
	<b>978 000 \$</b>	<b>320 000 \$</b>
<b>Total cumulatif des sommes prélevées</b>		
Facilités de prêt non garanties	251 360 \$	88 000 \$
Facilités de prêt garanties	62 840	24 000
	<b>314 200 \$</b>	<b>110 000 \$</b>
<b>Encours des prêts<sup>1</sup></b>		
Facilités de prêt non garanties	256 792 \$	89 787 \$
Facilités de prêt garanties	62 172	22 035
	<b>318 964 \$</b>	<b>111 822 \$</b>

<sup>1</sup> Compte tenu des intérêts courus calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et des coûts de transaction

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 4. Prêts consentis aux emprunteurs (suite)

Au 31 mars 2021, le solde des prêts consentis aux emprunteurs comprenait des intérêts courus, mais non payés, de 6 902 \$ et de 113 \$ (2 428 \$ et 195 \$ au 31 décembre 2020) sur les facilités de prêt non garanties et garanties, respectivement.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2021, le montant des produits d'intérêts comptabilisé dans l'état résumé intermédiaire des résultats et de l'excédent accumulé selon la méthode du taux d'intérêt effectif s'est établi à 7 486 \$. Conformément aux modalités des conventions de prêt, le montant des intérêts recouvrés en trésorerie auprès des emprunteurs au cours de cette même période s'est chiffré à 860 \$.

## 5. Transactions avec des parties liées

Les parties liées comprennent la société mère, la CDEV et ses filiales, tous les ministères, organismes gouvernementaux et sociétés d'État du gouvernement du Canada, ainsi que les principaux dirigeants. Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et les hauts dirigeants de la Corporation qui sont rémunérés par la Corporation, compte non tenu des frais de gestion que facture la CDEV à la Corporation.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, la CDEV a fourni à la Corporation des services de gestion se rapportant à des services-conseils aux dirigeants et à des services administratifs, bancaires, financiers et de soutien, à l'égard desquels elle a facturé un montant de 170 \$, taxe de vente harmonisée (« TVH ») comprise, qui est présenté à titre de frais de gestion à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

La Corporation a aussi convenu de rembourser à la CDEV certaines charges engagées par cette dernière pour le compte de la Corporation, notamment i) les honoraires et les frais de services-conseil, ii) les salaires et avantages du personnel, iii) la rémunération et les dépenses des administrateurs et iv) les frais d'assurance et d'autres charges dont les parties peuvent convenir à l'occasion. Le tableau qui suit présente un aperçu de ces dépenses.

	Trimestre clos le 31 mars 2021
Honoraires	15 \$
Salaires et avantages du personnel, y compris la rémunération et les dépenses des administrateurs	74
Autres charges	—
	<b>89 \$</b>

## 6. Excédent accumulé

L'excédent accumulé se compose du bénéfice (de la perte) d'exploitation avant l'apport du gouvernement, majoré de l'apport du gouvernement, tel qu'il est indiqué à la note 2 e) des états financiers audités de 2020. Les paragraphes qui suivent donnent un complément d'information sur l'apport du gouvernement à la Corporation.

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 6. Excédent accumulé (suite)

### a) Actions ordinaires

La Corporation est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Les porteurs de ces actions ont droit au paiement de dividendes, lesquels sont déclarés de temps à autre, et ils ont droit à un (1) vote par action aux assemblées générales de la Corporation. Aucun dividende n'a été déclaré au cours du trimestre clos le 31 mars 2021.

Au 31 mars 2021, la Corporation avait émis une (1) action ordinaire autorisée et entièrement libérée ((1) au 31 décembre 2020) au prix de 1 \$ (1 \$ au 31 décembre 2020) à la CDEV.

### b) Actions privilégiées

Le 18 juin 2020, une entente de financement a été conclue entre la CFUEC et le ministre des Finances, à titre de représentant du gouvernement du Canada, relativement au financement de la CFUEC aux termes des alinéas 60.2 (2)(a)(i) et 60.2 (2)(a)(iii) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le financement est octroyé au moyen de la souscription d'actions privilégiées de catégorie A (les « actions privilégiées ») de la Corporation selon les modalités stipulées dans l'entente de financement afin de fournir à la CFUEC des fonds pour l'administration et la mise en œuvre du programme de CUGE.

Au 31 mars 2021, le gouvernement avait souscrit 420 000 actions privilégiées (200 000 au 31 décembre 2020) pour un prix d'achat totalisant 420 000 \$ (200 000 \$ au 31 décembre 2020).

Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires de la Corporation, sauf si les porteurs d'une autre catégorie ou d'une autre série d'actions de la Corporation ont le droit de voter séparément en tant que porteurs d'une catégorie ou d'une série.

Les porteurs d'actions privilégiées, avant les porteurs d'actions ordinaires et les porteurs de toute autre action de rang inférieur à celui des actions privilégiées, ont le droit de recevoir des dividendes privilégiés lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration. Si le conseil d'administration ne déclare aucun dividende sur les actions privilégiées au cours d'un exercice donné, les porteurs de ces actions n'ont droit à aucun dividende pour cet exercice.

Conformément à la LCSA, la Corporation peut, sur préavis d'au moins 30 jours, racheter la totalité ou une partie des actions privilégiées en circulation au prix de 1 \$ chacune, avec la totalité des dividendes déclarés mais non payés.

Le produit total des actions privilégiées émises à l'intention du gouvernement est inclus au poste « Apport du gouvernement » de l'état résumé intermédiaire des résultats et de l'excédent accumulé. Au rachat de ces actions par la Corporation, le montant de rachat total sera porté en diminution de ce poste.



# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 7. Gestion des risques financiers

La nature des activités de la Corporation expose cette dernière aux risques qui sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur ses flux de trésorerie, ses résultats et son excédent accumulé. La présente note fournit des informations sur l'exposition de la Corporation à chacun de ces risques ainsi que les objectifs, politiques et processus de la Corporation en ce qui a trait à leur évaluation et à leur gestion.

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Corporation subisse une perte financière si ses contreparties ne remplissent pas leurs obligations contractuelles. La valeur comptable des prêts consentis aux emprunteurs représente l'exposition maximale de la Corporation au risque de crédit. La Corporation cherche à atténuer ce risque en exigeant des garanties à l'égard de ses facilités de prêt garanties.

Les facilités de prêt non garanties de la Corporation comprennent des prêts qui sont subordonnés à d'autres facilités de prêt garanties et qui ont été octroyés à des emprunteurs qui ont peu de possibilités d'emprunter et qui font face à des difficultés financières. La Corporation consent ces prêts en fonction du respect des modalités prévues par le ministère des Finances. La Corporation n'effectue pas d'évaluation de crédit exhaustive de l'emprunteur, et ne prête pas d'argent en fonction de la capacité de l'emprunteur à rembourser le prêt. La Corporation octroie plutôt ces prêts selon un certain nombre d'autres critères, notamment le fait que l'emprunteur s'engage à réduire au maximum les pertes d'emploi et à maintenir ses activités au pays, ainsi que la capacité de l'emprunteur de démontrer qu'il a un plan pour revenir à la stabilité financière. Le risque de crédit de la Corporation est donc considéré comme étant très élevé et un suivi est effectué pour relever d'éventuels indices de dépréciation.

Au 31 mars 2021, aucun solde n'était en souffrance ou considéré comme ayant subi une perte de valeur (néant au 31 décembre 2020). Par conséquent, aucune provision pour pertes sur prêts n'a été comptabilisée dans les états financiers résumés intermédiaires.

### b) COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié de pandémie l'épidémie de COVID-19. La propagation de la COVID-19 a provoqué un accroissement considérable de l'incertitude économique et les informations relatives aux répercussions économiques mondiales de la pandémie de COVID-19 et à sa durée évoluent constamment.

Au 31 mars 2021, la pandémie de COVID-19 représentait toujours un défi pour les activités de la Corporation et le contexte commercial, et il est impossible d'estimer raisonnablement l'incidence que la durée et la gravité de la pandémie auront sur les résultats financiers et la situation financière de la Corporation.

## 8. Engagements

Au 31 mars 2021, la Corporation avait des engagements de prêts de 978 000 \$ (320 000 \$ au 31 décembre 2020), moins le montant prélevé de 314 200 \$ (110 000 \$ au 31 décembre 2020), dont les modalités sont indiquées à la note 4.

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 9. Éventualités

### a) Recouvrement des honoraires

Dans le cours normal des activités, la Corporation fait appel à des conseillers juridiques et financiers pour obtenir des services liés à d'éventuels prêts. Les honoraires de ces conseillers peuvent être recouvrés auprès des emprunteurs à la conclusion d'une convention de prêt. Ces charges sont inscrites à titre d'honoraires à l'état résumé intermédiaire des résultats et de l'excédent accumulé lorsqu'elles sont engagées. Au 31 mars 2021, une partie de ces charges, dont le montant pourrait atteindre 3 500 \$, seront recouvrées si des conventions de prêt sont conclues.

## 10. Événements postérieurs à la date de clôture

### a) Accord de soutien financier conclu avec Air Canada

Le 12 avril 2021, la Corporation a conclu un accord, différent du programme de CUGE décrit à la note 4, avec Air Canada aux termes duquel la Corporation a fourni une facilité de prêt garantie de 1 500 000 \$, trois facilités de prêt non garanties totalisant 2 475 000 \$ et une facilité en soutien au remboursement de billets non remboursables de 1 404 000 \$. Au 17 mai 2021, aucun montant n'avait été prélevés en vertu de ces facilités.

La Corporation a reçu 14 576 564 bons de souscription d'Air Canada au prix d'exercice de 27,2698 \$ par action, lesquels peuvent être exercés jusqu'en avril 2031. Les droits rattachés à la moitié des bons de souscription ont été acquis le 12 avril 2021 et les droits rattachés au reste des bons de souscription seront acquis proportionnellement aux montants qu'Air Canada prélèvera en vertu de la facilité de prêt non garantie. La Corporation a aussi acheté 21 570 942 actions avec droit de vote de catégorie B d'Air Canada au prix de 23,1793 \$ l'action, ce qui représente un prix d'achat totalisant 500 000 \$.

### b) Émission d'actions privilégiées

En avril 2021, la Corporation a émis 705 000 actions privilégiées au gouvernement du Canada pour 705 000 \$.

### c) Autres conventions de prêt

Le 29 avril 2021, la Corporation a conclu avec une société une convention de prêt aux termes du programme de CUGE et des conventions de facilité en soutien au remboursement de billets non remboursables d'un montant respectif de 390 000 \$ et de 310 000 \$. Au 17 mai 2021, des montants totalisant 100 000 \$ avaient été prélevés en vertu de ces deux conventions.